

Votants : 94

Convocation du Conseil de Communauté :
le 15 mars 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 mars 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 mars 2013

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE CASC ET LA CAN - ANNEE 2013

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER à Christian BREMAUD, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Pilar BAUDIN à Pascal DUFORESTEL, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annie COUTUREAU à Jean-Louis SIMON, Patrick DELAUNAY à Annick DEFAYE, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD à Christiane PINEAU, Jacqueline LEFEBVRE à Rose-Marie NIETO, Aurélien MANSART à Jacques TAPIN, Franck MICHEL à Denis THOMMEROT, Delphine PAGE à Chantal BARRE, Alain PIVETEAU à Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU à Gérard ZABATTA

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jean-Luc CLISSON, Jean-Michel TEXIER, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 MARS 2013

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE CASC ET LA CAN - ANNEE 2013

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Le Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la ville de Niort et son territoire (COS), association loi 1901 à but non lucratif créé en décembre 1968 par la ville de Niort, a, conformément à ses statuts, pour objet d'instituer en faveur des personnels des structures employeurs adhérentes, toutes formes d'aides financières, matérielles, ou culturelles dans les domaines tels que les activités sociales, l'éducation populaire, et les activités sportives et de loisirs.

Lors de son Assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2009, a été approuvé le changement de dénomination de cette association désormais dénommée Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC).

Sont aujourd'hui membres du CASC les personnels de la ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), du Centre Communal d'Action Sociale de Niort (CCAS), de la commune de Bessines, du Syndicat des eaux du Vivier (SEV), et du Restaurant inter-administratif de Niort (RIA), visés à l'article 5 des statuts du CASC.

Dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2012 prévoit que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant ainsi l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

La convention conclue entre le CASC et la CAN, qui concernait les exercices 2010, 2011, 2012 est arrivée à expiration le 31 décembre 2012.

Il convient de prévoir un nouveau cadre conventionnel. Toutefois, depuis son assemblée générale du 27 mars 2012, le CASC est entré dans un processus de modification de ses statuts qui est toujours en cours.

Des discussions sont engagées entre les administrateurs du CASC, les organisations syndicales du personnel et le collectif des employeurs publics concernés par le CASC.

Aussi, il est proposé au Conseil de communauté d'autoriser La Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer une convention d'une durée d'un an non renouvelable à titre conservatoire, permettant au CASC d'adapter ses statuts en des termes et modalités qui

0714700006251032013
Date de télétransmission : 02/04/2013
Date de réception préfecture : 02/04/2013

La plupart des dispositions de la convention précédente sont maintenues à l'exception de celles relatives à la durée et à l'échéancier des versements, la première moitié de la subvention étant versée au plus tard le 15 avril 2013, la seconde moitié au plus tard le 30 juin 2013. Une disposition a été ajoutée concernant la subvention complémentaire versée au titre des retraités cotisants au CASC.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la CAN et le CASC,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer la convention jointe et à verser au CASC la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BROSSARD

Vice-Président Délégué